

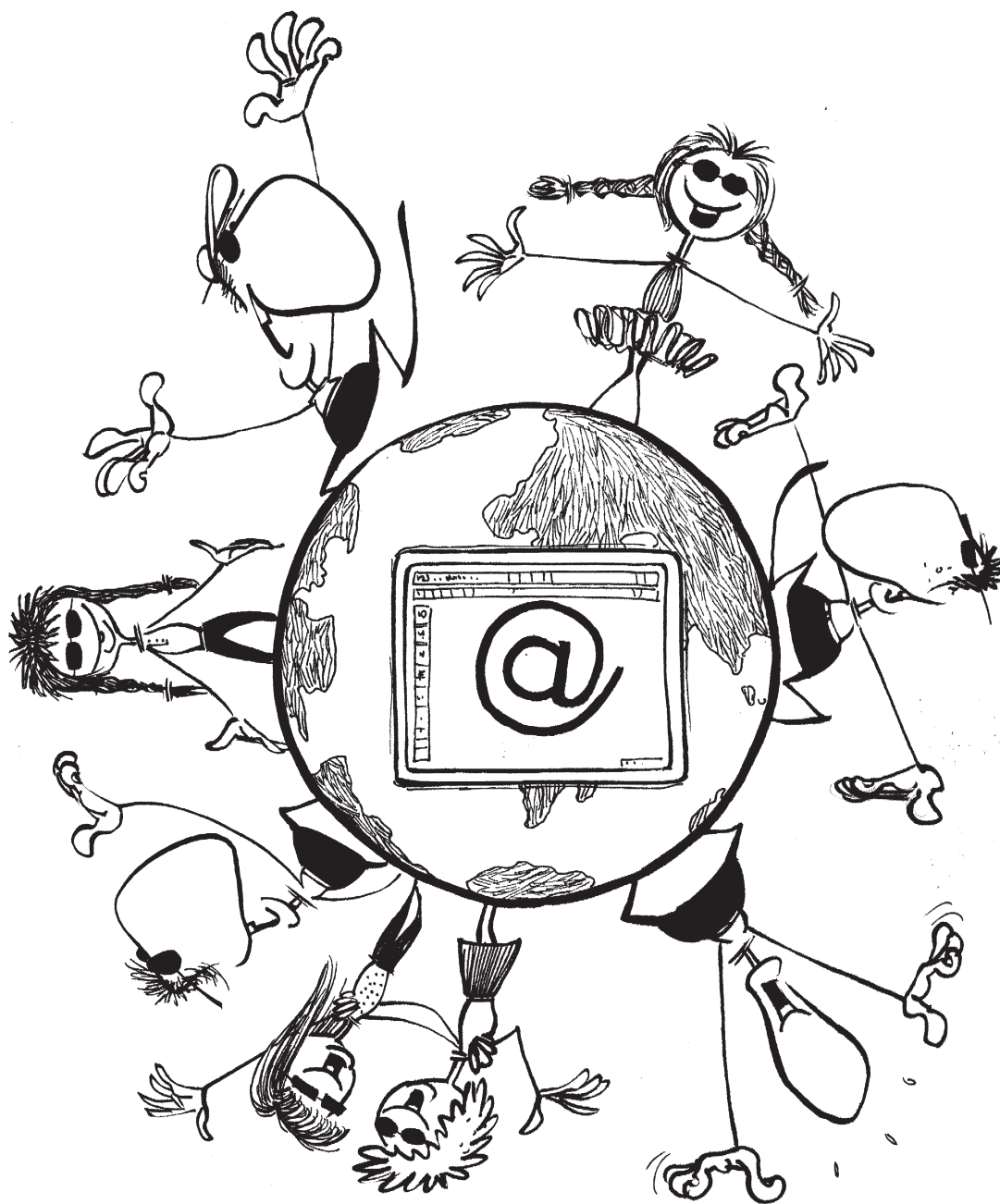


ETAT DE FRIBOURG

fri-tic

L'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les écoles fribourgeoises

Die Integration der Informations- und Kommunikationstechnologien an den Freiburger Schulen



# Ch@rte Internet - Boîte à outils

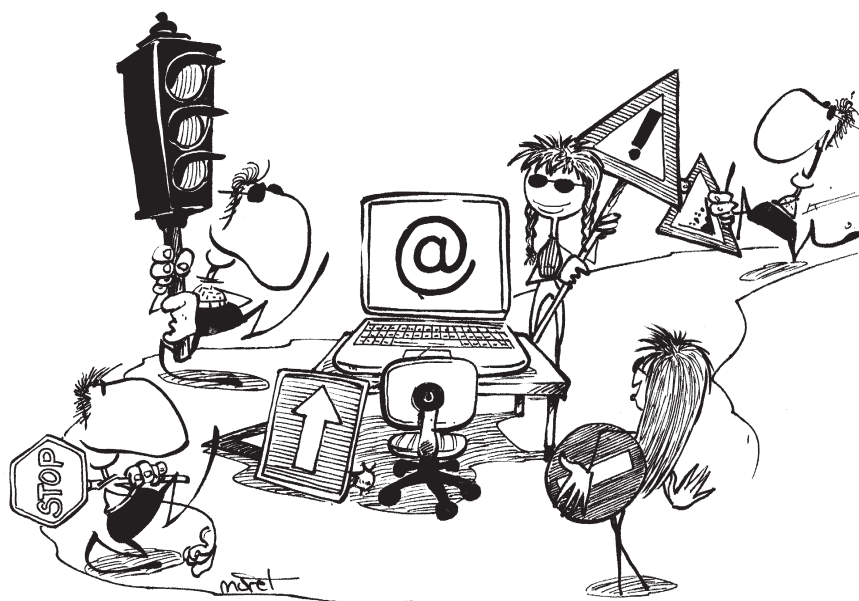
Document pour l'élaboration de règles d'utilisation d'Internet dans les classes fribourgeoises

[www.fri-tic.ch/charte](http://www.fri-tic.ch/charte)

septembre 2011

Paul Berger, Stephanie Burton Monney, Ursula Seydoux, Wolfgang Waeber-Meuwly





## Chers enseignantes et enseignants,

**Introduction** Comment protégez-vous vos élèves des risques liés à l'utilisation d'Internet à l'école ? Par un règlement d'école ? Des discussions ? Des contrôles ? Des logiciels de filtrage ? Existe-t-il des consignes d'utilisation, connues des élèves, dans votre salle informatique ? Les élèves ont-ils le droit de travailler seuls à l'ordinateur – sans la surveillance d'un-e enseignant-e ? Que faites-vous ou que font les responsables de votre école en cas de «délit» ? La plupart de ces questions peuvent trouver réponse si toutes les personnes actives au sein de l'école (direction, enseignant-e-s, élèves, personnes ressources, responsables informatiques et pourquoi pas les parents) partagent leurs préoccupations et cherchent ensemble des solutions.

**Directives cantonales** Dans les directives de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, en vigueur depuis le 1er janvier 2006, la section «Publication de données personnelles sur Internet» recommande explicitement l'élaboration d'une charte d'utilisation d'Internet (paragraphe 4.2.3. et 5.3). Cet élément figure également dans le PER (plan d'études romand). Avec la présente boîte à outils «ch@rte Internet», le Centre fri-tic vous propose un soutien dans l'élaboration de votre charte. La boîte à outils contient, regroupés autour de phrases types illustrées, des éléments d'information relatifs à l'utilisation d'Internet à l'école, des liens pour aller plus loin et des modèles pouvant structurer l'élaboration d'une charte dans votre école ou votre classe. Cette boîte à outils est conçue comme un outil pédagogique visant à renforcer les compétences des élèves dans l'utilisation des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC). Des points délicats y sont abordés et illustrés pour permettre une élaboration, en commun, des règles de vie avec Internet. Se contenter d'une liste d'interdictions nous semble problématique, ne serait-ce que parce cette approche donne trop d'importance aux aspects négatifs d'Internet par rapport aux richesses éducatives, de loin majoritaires. Au cœur de la démarche, notre conviction est que «l'enseignant-e reste le meilleur logiciel de filtrage».

**Illustrations** Afin de rendre visuelles et vivantes les règles à négocier, le Centre fri-tic a demandé au **dessinateur Maret** d'illustrer les thèmes choisis. Ces illustrations peuvent servir d'amorce lors de la discussion avec les élèves et permettent la création d'affichettes à suspendre dans votre salle informatique ou à côté des ordinateurs. Un modèle d'une telle affichette est à votre disposition à la fin de ce dossier.

**Copyright** Les images du dessinateur Maret sont protégées par le droit d’auteur, mais le Centre fri-tic, en accord avec l’artiste, les met à disposition des écoles fribourgeoises pour élaborer leur charte. Toute autre utilisation nécessite l’accord du Centre fri-tic. Les écoles et institutions d’autres cantons qui souhaiteraient en faire usage sont priées de contacter le Centre fri-tic. Pour les textes, nous avons choisi d’en régler les droits d’usage selon les indications de licence de Creative Commons avec les restrictions suivantes:



- les textes peuvent être utilisés librement mais en citant le nom des auteurs;



- les textes dérivés doivent être proposés au public aux mêmes conditions.

Pour plus d’informations sur cette manière innovante de régler la question des droits d’auteur sur Internet, voir le site <http://www.friportail.ch/page/creative-commons-nc-sa>.

**Compétences MITIC** Nous ne savons pas précisément à quelles exigences les élèves actuels seront confrontés plus tard en tant qu’adultes, mais l’utilisation pertinente des médias, images et technologies de l’information et de la communication (MITIC) en fera certainement partie. En tant qu’enseignant-e, vous jouez un rôle important dans l’acquisition de ces compétences MITIC. En collaboration avec les parents, l’école se doit de préparer les enfants et les adolescents à devenir des internautes responsables, qui connaissent les possibilités et les limites, les chances et les dangers des médias actuels.

**Pourquoi des règles ?** Plusieurs études montrent que les jeunes ont souvent une perception faussée de ce qui se passe sur Internet et des risques associés à leurs activités. Une prise de conscience qu’Internet n’est pas une zone libre de droits et que, même dans l’espace virtuel, il est possible de contrevenir à la loi, est indispensable.

Ce qui est interdit dans la vie réelle est aussi illégal sur Internet. Certains contenus ne peuvent donc pas être consultés ou publiés, notamment la pornographie dure, la violence extrême, l’extrémisme et le racisme. Il est également interdit d’entrer sans autorisation dans des systèmes informatiques, de répandre des virus et d’endommager des données (dommage à la propriété). Les violations du droit d’auteur (p. ex. téléchargement de musique, de films, de logiciels piratés) peuvent également tomber sous le coup de la loi. Il en va de même avec le droit de la personne (le droit à l’image protège de la diffusion de photos prises à l’insu de la personne).

Seuls ceux qui naviguent sur Internet peuvent apprendre à en maîtriser les dangers, à les éviter et à se comporter correctement dans des situations à risques. L’apprentissage des devoirs et des règles a un caractère préventif en plus de la simple acquisition d’une compétence média.

**Le travail avec la boîte à outils ch@rte** Notre boîte à outils contient 14 phrases types avec, pour chaque phrase:

- une illustration humoristique du dessinateur Maret en lien avec la thématique;
- une indication du degré scolaire auquel cette phrase type s’applique tout particulièrement;
- des précisions et des recommandations d’ordre juridique (directives, articles de loi);
- des questions – réponses qui vous permettront d’élargir la discussion avec vos élèves;
- des liens vers des sites externes pour aller plus loin.

Ces éléments devraient permettre aux équipes de direction, au team MITIC, aux enseignante-s ou aux classes de réaliser leur propre charte «taillée» sur mesure.

**Aspects juridiques** Nous vous encourageons à adapter et compléter les textes que nous vous proposons selon votre contexte scolaire; les règles jugées peu pertinentes peuvent être laissées de côté, toutefois certaines d’entre elles **doivent figurer dans toutes les chartes**, à savoir **les phrases-types 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 13**, car elles contiennent des éléments juridiques incontournables en lien avec les Directives de la DICS du 1.1.2006.

Pour lui donner un caractère plus formel, la charte peut être signée par les élèves, les parents et la direction de l'école et/ou les enseignant-e-s. Nous vous proposons un exemple d'une telle lettre d'accord en fin de dossier.

Même munie des signatures des élèves et de leurs parents, une charte n'a pas de valeur juridique au sens propre, c'est-à-dire qu'elle ne libère pas la direction et les responsables informatiques de leur devoir de surveillance. Une charte sert surtout à la responsabilisation des élèves, à la bonne cohabitation dans l'école et à la communication vers l'extérieur. Dans ce contexte, il est préférable que les responsables réfléchissent à la procédure à suivre en cas de violation de la charte. Cela peut aller d'un rappel à l'ordre jusqu'à une dénonciation lorsque le droit de la personne, le droit pénal ou le droit d'auteur sont violés.

### **Matériel de la ch@rte - site Internet**

Afin que vous puissiez l'adapter facilement à votre contexte scolaire, tout le matériel pour la réalisation de votre charte peut être téléchargé, au moyen de votre identifiant educanet2, sur le site du Friportail sous <http://www.friportail.ch/charte>.

Sur cette page, vous trouverez :

- ce document au format pdf;
- les phrases-types (aux formats Word et OpenOffice);
- un exemple de charte pour le primaire (aux formats Word et OpenOffice);
- un exemple de lettre d'accord (aux formats Word et OpenOffice);
- les illustrations de Maret dans une résolution optimisée pour l'impression;
- le logo du Centre fri-tic.

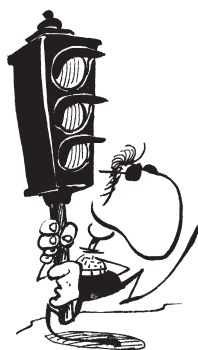
**Nous serions reconnaissants aux enseignant-e-s utilisant la boîte à outils de placer le logo du Centre fri-tic sur la charte réalisée et de nous en faire parvenir une copie.**

### **Liens**

La section charte du site fri-tic donne accès direct à une série de liens permettant de prolonger la réflexion sur chacune des thématiques traitées. Nous avons sélectionné avec soin les liens externes que nous vous proposons. Cependant nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables du contenu, de l'actualisation ou de la pertinence des informations données sur ces sites Internet.

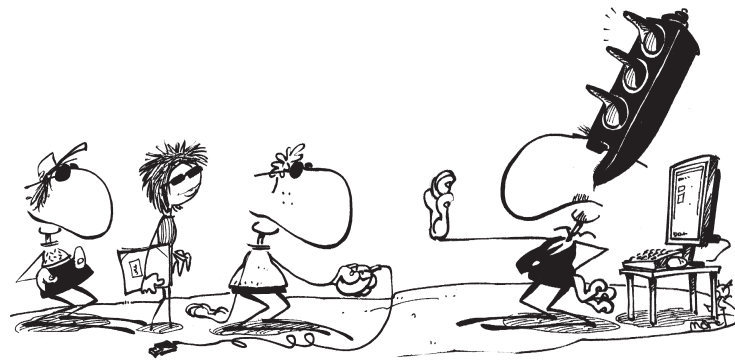
### **Renseignements**

Si vous désirez des informations supplémentaires ou souhaitez la mise en place d'une formation continue interne à l'école en vue de l'élaboration d'une charte, les collaboratrices et les collaborateurs pédagogiques du Centre fri-tic vous renseignent volontiers. Nous proposons des formations d'un demi-jour pour les responsables de classe, les enseignant-e-s d'informatique et tous les enseignant-e-s intéressé-e-s. N'hésitez donc pas à prendre contact avec nous. Nous vous souhaitons, à vous et à vos élèves, bonne route sur Internet !



Stephanie Burton Monney  
Collaboratrice pédagogique  
Écoles du secondaire 1 et 2  
[BurtonS@eduf.ch](mailto:BurtonS@eduf.ch)  
026 305 7266

Paul Berger  
Collaborateur pédagogique  
Écoles enfantines et primaires  
[BergerP@eduf.ch](mailto:BergerP@eduf.ch)  
026 305 7263



**1. À l'école, l'accès à Internet est, en principe, réservé aux projets et travaux scolaires. Je demande l'autorisation à mon enseignant-e pour d'autres usages.**

Degré Tous

Précision et recommandations Un moyen simple d'éviter certains risques inhérents à l'utilisation d'Internet (ordinateur, tablette, téléphone portable,...) consiste à réserver son usage à des travaux scolaires.

Afin d'éviter la consultation par les élèves de sites Internet illicites, il faut prévoir un filtrage de contenu. À l'école primaire, le filtrage est obligatoire; à partir de la 7<sup>e</sup> année scolaire, le filtrage est conseillé, dans tous les cas pour les ordinateurs en libre accès (cf. Directives cantonales, art. 4.1.5).

Le filtrage n'est qu'une solution partielle puisque l'élève peut accéder à Internet à l'aide de son téléphone portable. Il convient donc de réfléchir au bon usage d'Internet avec les élèves, par exemple par l'élaboration d'une charte (cf. Directives cantonales, art. 4.2.3 et PER).

Questions **Existe-t-il des moyens simples pour surfer en sécurité à l'école ?**

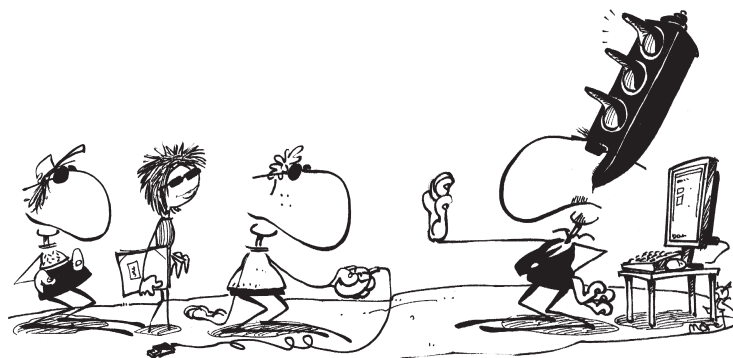
En mettant à disposition des élèves une liste de liens sur lesquels ils/elles effectuent leurs recherches, il est possible de limiter les risques d'égarement.

Dans la disposition des postes informatiques dans la classe, on peut aussi veiller à ce que les écrans soient placés de manière à ce qu'ils demeurent visibles depuis le poste de l'enseignant-e.

**Comment puis-je savoir si un-e élève a visité des sites non conformes ?**

Les utilisateurs d'un navigateur Internet laissent des traces des sites visités; ces informations sont inscrites sur le disque dur et peuvent être consultées à plusieurs endroits (voir le menu historique du navigateur Internet, les logs, le cache, ...).

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**




---

## 2. À l'école, je ne télécharge pas de jeux, de logiciels ou de musique. Je ne fais pas d'achats en ligne.

---

Degré Tous

Précision et recommandations

L'internet met à disposition un grand nombre de musiques et de films, souvent gratuitement. Toutefois, il convient de savoir que le téléchargement présente des possibilités d'arnaques (parfois déguisées en concours) ou de contenu risqué pour le matériel (malware). De plus, ces fichiers sont généralement volumineux et encombrant les serveurs.

Il faut également savoir que la plupart des technologies actuelles (ordinateurs, téléphones portables, tablettes) sont à même d'effectuer des téléchargements en étant simplement connectées au réseau WiFi de l'établissement.

Questions

### **Quels sont les problèmes concrets que l'on peut rencontrer en téléchargeant des applications ou de la musique sur le serveur de l'école ?**

Le téléchargement de films et de musique protégés par le droit d'auteur peut avoir des conséquences judiciaires et financières graves car de plus en plus souvent les grandes entreprises encodent les fichiers pour avoir un plus grand contrôle sur leur distribution.

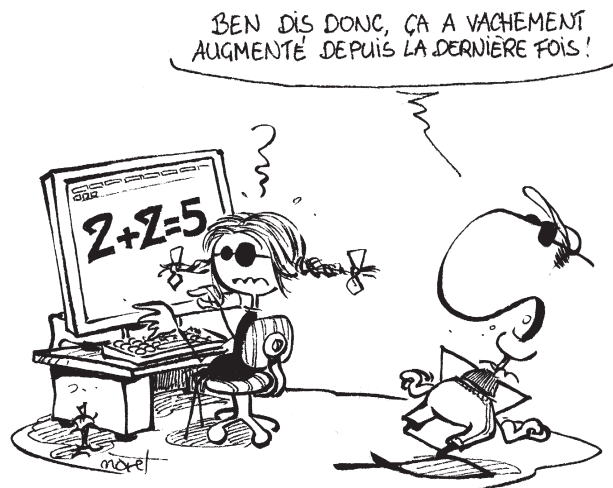
Des hackers utilisent des fichiers de musique pour installer sur les ordinateurs des fichiers malware ou des virus qui peuvent ensuite espionner votre ordinateur, voire même en détruire certaines parties.

### **Les élèves peuvent-ils effectuer des achats en ligne sans carte de crédit ?**

Oui, c'est possible par le biais de leur téléphone portable.

Des sites très populaires comme Facebook et Youtube sont aussi le lieu de nombreuses arnaques. Un jeu est proposé et, pour obtenir le score, on demande de transmettre son numéro de téléphone portable. Or, on s'engage ainsi dans un abonnement dont on peut difficilement se défaire.

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**



### 3. Tout ce que je trouve sur Internet n'est pas forcément vrai ou à jour.

Degré Tous

Précision et recommandations

Selon l'étude JAMES (2010) sur le comportement des jeunes suisses face aux médias, 66% des ados utilisent leur ordinateur à la maison tous les jours ou plusieurs fois par semaine pour faire leurs devoirs.

Les informations disponibles sur la toile sont souvent prises au premier degré et acceptées comme valides. Les deux-tiers des jeunes ne pensent pas à comparer leurs sources lorsqu'ils consultent des sites. Pour forger l'esprit critique, il convient d'habituer les élèves à recouper plusieurs sources d'information sur un même objet et à user de stratégies pour vérifier la qualité ou la pertinence des informations trouvées.

Les élèves doivent être sensibilisés au fait que la publication d'informations sur Internet n'est soumise à aucun contrôle systématique de qualité, ni vérifiée par un comité de lecture comme cela est le cas pour l'édition de livres. Les informations affichées sur une page web peuvent aussi bien être l'œuvre d'un spécialiste que du plus simple amateur.

Questions

#### **Comment aider les élèves à vérifier la pertinence des résultats d'une recherche ?**

Les résultats affichent la plupart du temps une adresse (URL) ainsi qu'un résumé. Vérifiez si l'URL permet d'identifier aisément l'auteur du site (organisme public reconnu, entreprise privée, individu,...); cet auteur fait-il autorité en la matière ? Vérifiez également si des indications sur la régularité de la mise à jour des informations figurent sur le site.

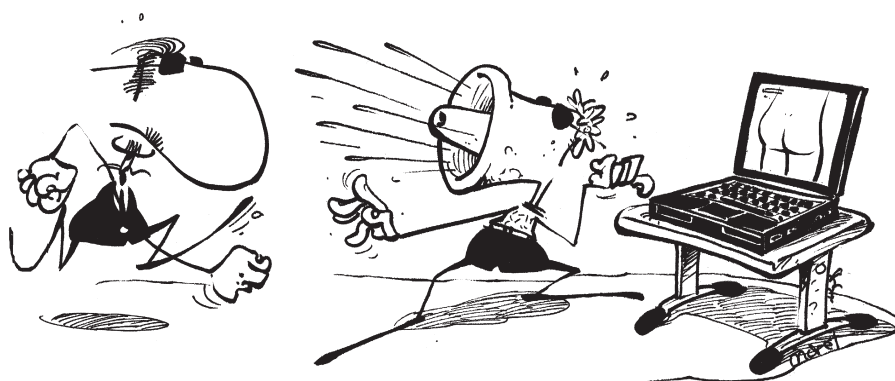
#### **Les élèves citent souvent Wikipedia comme source pour leurs travaux. Les informations disponibles sur ce site sont-elles fiables ?**

Wikipedia est une encyclopédie en ligne, en plusieurs langues, qui a la particularité de pouvoir être rédigée et éditée par tous. Des études comparatives ont prouvé sa fiabilité par rapport à des encyclopédies traditionnelles.

Pour assurer le contrôle de qualité et la mise à jour de ses contenus, Wikipedia compte sur l'autorégulation entre les utilisateurs. En principe, les erreurs sont relativement vite décelées et corrigées, soit par un lecteur averti sur le sujet traité, ou grâce au système de suivi de Wikipedia : un expert bénévole assume la responsabilité de suivre une série d'articles qui l'intéresse.

Les encyclopédies payantes mises à disposition par le biais du Friportail permettent de croiser les informations trouvées sur deux sites.

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**




---

#### 4. Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle à un adulte de confiance.

---

Degré Tous

Précision et recommandations

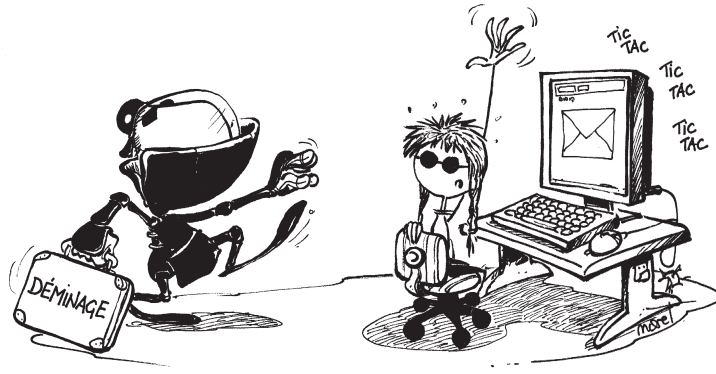
Il peut arriver, au cours d'une navigation sur le web ou même en consultant son courrier électronique (spam), de rencontrer des images ou des textes choquants. Il ne faut pas sous-estimer l'impact que de telles images peuvent avoir sur les enfants. Certains de ces contenus sont illégaux, comme l'incitation à la haine raciale ou la pornographie mettant en scène des enfants. En cas de problème, il faut encourager les élèves à parler avec leurs enseignant-e-s ou leurs parents qui pourront décider de dénoncer ces contenus au service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI). Le SCOCI est le point de contact pour les personnes souhaitant signaler l'existence de sites Internet suspects. Par contenus Internet illicites ayant une importance pénale, on entend par exemple la pornographie dure, en particulier avec des enfants, la représentation de la violence, l'extrémisme, le racisme, la propagation de virus informatiques, l'abus de cartes de crédit. La dénonciation se fait par le biais d'un formulaire web anonyme.

Question

**Peut-on éviter de tomber sur des contenus choquants en surfant sur le net ?**

Oui, il existe plusieurs possibilités de se protéger contre de tels contenus. La solution la plus simple (et même indispensable au primaire) est l'installation d'un logiciel de filtrage de contenus, qui limite l'accès aux sites problématiques. À la maison, on peut configurer le moteur de recherche Google™ pour qu'il filtre le contenu (dans les préférences > activer le filtrage Safe Search).

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**



**5. J'utilise la messagerie de manière responsable : je respecte les règles de bienséance et je n'ouvre pas les courriels avec des documents joints d'un expéditeur inconnu.**

Degré Tous

Précision et recommandations

Quand on écrit à d'autres personnes par le biais de la messagerie, il convient d'appliquer les mêmes règles de bienséance que celles en usage dans la vie courante (niveaux de langage); ce n'est pas parce que nous ne pouvons pas nous voir que nous pouvons tout nous permettre.

L'envoi d'un courriel est semblable à l'expédition d'une carte postale; le contenu peut facilement être transmis et vu par d'autres utilisateurs.

Afin de pouvoir mieux distinguer les courriels indésirables tel que le spam des bons messages, tous les messages devraient être accompagnés du nom de l'expéditeur et d'un objet clairement défini. (Cf. Directives cantonales, art. 4.1.1 et 4.1.3.)

Questions

**On entend régulièrement des nouvelles concernant des virus et autres vers informatiques qui se répandent par la messagerie. Que peut-on faire pour se protéger de ces virus et pour protéger ses destinataires ?**

Il faut convenir de règles de comportement claires avec les élèves en matière d'usage de son adresse de courriel. Des recommandations détaillées à ce sujet sont à disposition dans les liens du site <http://www.fri-tic.ch/charte>. Il est préférable de discuter des problèmes de sécurité en classe et d'adapter les recommandations à son contexte.

**Si des élèves ont besoin d'une adresse de courriel pour un travail scolaire, comment procéder ?**

Il est important que les élèves s'habituent à disposer d'une adresse officielle pour le travail scolaire et d'une adresse pour leurs loisirs.

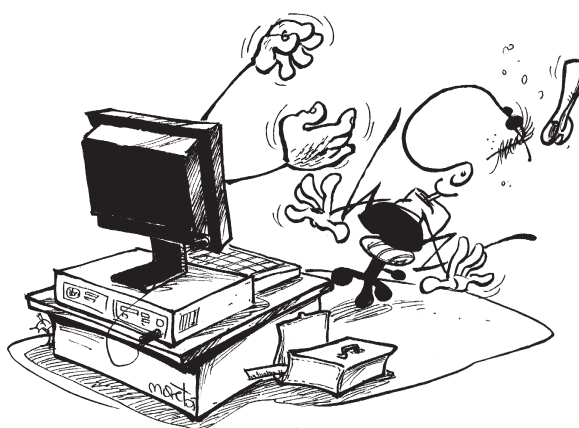
La plateforme officielle educanet2 permet de créer des adresses sécurisées pour les élèves de la classe (protection des données de vos élèves, filtre anti-spam). Pour les élèves du primaire, il est conseillé de conserver les mots de passe, ce qui permet de vérifier la nature des échanges en cas de dérapage.

Le site fri-tic vous propose un dossier complet sur la gestion de la messagerie des élèves avec des lettres types d'information pour les parents.

**Lorsqu'on reçoit un message alarmant (disparition d'enfants, personne ayant besoin d'urgence d'une importante somme d'argent) ou une invitation à répondre à une chaîne de lettre, que peut-on faire ?**

La plus grande prudence s'impose lorsqu'on reçoit des messages qui demandent de transmettre des informations sensibles (escroquerie) ou de faire suivre une information à un grand nombre d'adresses (chaîne). Le site [hoaxbuster](http://www.hoaxbuster.ch) renseigne sur les canulars et escroqueries qui circulent via le courriel.

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**




---

**6. Je ne révèle pas mes informations personnelles ni celles de mes amis (nom, numéro de téléphone, adresse de courriel, photo, vidéo) à des personnes que je rencontre dans l'environnement Internet.**

---

Degré Tous

Précision et recommandations

Lors de discussions en ligne (chat) ou sur les réseaux sociaux (Facebook, MySpace, par ex.), il faut faire preuve de grande prudence lorsqu'il s'agit de communiquer ses coordonnées personnelles. Des personnes se présentant sous de fausses identités peuvent tenter d'entrer en contact avec des mineurs, en exploitant leur manque d'expérience (cf. Directives cantonales, art. 4.2.2).

Questions

**L'utilisation d'un pseudonyme (pseudo) dans les chats ou la messagerie instantanée permet-elle de protéger valablement mes informations personnelles ?**

Ce type de précaution n'offre qu'une garantie limitée de protection; encore faut-il que le pseudonyme choisi ne laisse pas apparaître d'éléments identifiables (surnom, âge, ...).

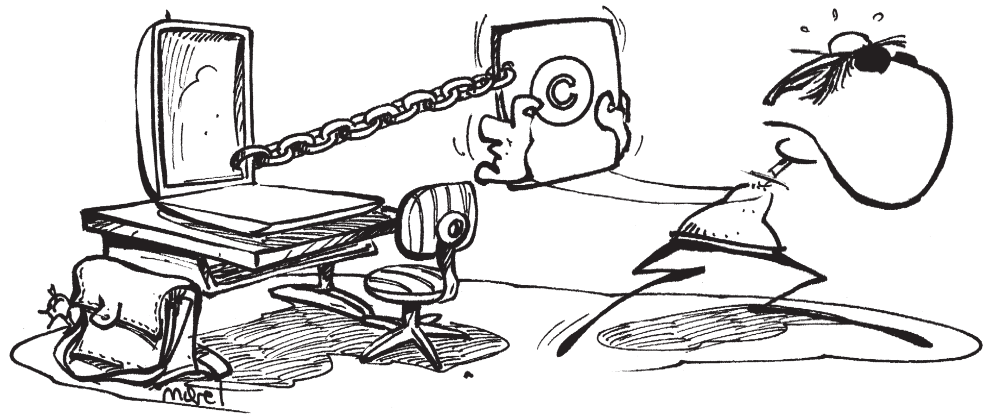
**Quels risques prend-on lorsque l'on communique des informations personnelles ?**

Des indications comme le nom, l'adresse ou le n° de téléphone pourraient permettre à des personnes mal intentionnées (qui peuvent se dissimuler derrière un pseudonyme ordinaire) d'entrer en contact réel avec les élèves qui auraient fourni ces indications.

**Les informations personnelles mises en ligne sur un réseau social sont-elles visibles par tous les usagers ?**

En principe, dans la gestion de son profil, l'utilisateur peut limiter l'accès à ses données, ce qu'ignorent la plupart des jeunes. Il est à noter que la politique de confidentialité de Facebook a changé plusieurs fois au cours des dernières années, devenant de plus en plus laxiste. Il convient donc de vérifier régulièrement les paramètres de son profil.

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**



## 7. De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par le droit d'auteur; je ne peux pas en disposer librement.

Degré Tous

Précision et recommandations

Le droit d'auteur est le droit exclusif accordé aux créateurs de décider de diffuser, de reproduire ou d'adapter une oeuvre au public.

Le droit d'auteur protège la plupart des oeuvres, aussi bien les textes, les illustrations, les photographies, les films que des créations plus utilitaires comme les logiciels. La numérisation des oeuvres et leur mise à disposition sur Internet n'a aucune incidence sur cette protection. On ne doit jamais prendre pour acquis que l'on peut copier, reproduire et diffuser quelque contenu que ce soit.

Seules exceptions :

- l'auteur est décédé depuis plus de 70 ans;
- le site Internet ou l'ouvrage consulté autorise explicitement une utilisation par d'autres;
- on a demandé et obtenu l'accord de l'auteur pour reproduire et diffuser une oeuvre, par exemple, sur une page web;
- les documents sont utilisés uniquement dans le cadre restreint de la classe.

D'un point de vue juridique, il existe une distinction essentielle entre une utilisation d'oeuvres dans le cadre restreint de la classe et une diffusion de ces mêmes documents sur le web. Pour les utilisations limitées à la classe, des arrangements ont été trouvés avec les sociétés de droits d'auteur afin de rémunérer le travail des créateurs (redevance annuelle forfaitaire par élève).

Par contre si un-e élève ou un-e enseignant-e publie sur le web et sans autorisation des extraits d'un article, d'une chanson, une photo, des clips vidéo, il ou elle viole le droit d'auteur.

Question

**Les enseignant-e-s ou les élèves peuvent-ils mettre des parties de textes (par exemple un chapitre d'un manuel d'histoire) à disposition sur l'intranet de l'école ?**

D'un point de vue légal, un intranet ou une plate-forme protégée par un mot de passe (par exemple une classe dans educanet 2 ou moodle) sont l'équivalent d'une classe réelle. Élèves et enseignants peuvent y travailler avec les documents en toute légalité ... à condition, bien entendu, de citer leurs sources.

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**




---

## 8. Lorsque je publie des informations sur Internet, je cite les sources des images et des textes que j'utilise ou bien je produis mes propres documents.

---

Degré Tous

Précision et recommandations

Lorsqu'un-e enseignant-e ou un-e élève utilise les mots ou les idées des autres pour réaliser un travail, il est important de respecter le droit d'auteur. Il est possible de s'inspirer des idées des autres à condition que :

- toutes les sources utilisées pour le travail soient clairement citées;
- les citations proposées complètent sa propre argumentation au lieu de la remplacer.

Lorsqu'on souhaite illustrer ses propos au moyen d'images ou de clips vidéo, on doit également citer ses sources. Si le travail est destiné à une publication sur Internet, il faut en plus obtenir la permission du créateur ou bien se servir uniquement de fichiers multimédias libres de droit. Si le sujet s'y prête, la meilleure solution consiste à créer ses propres images avec un appareil photo ou une caméra numérique.

Questions

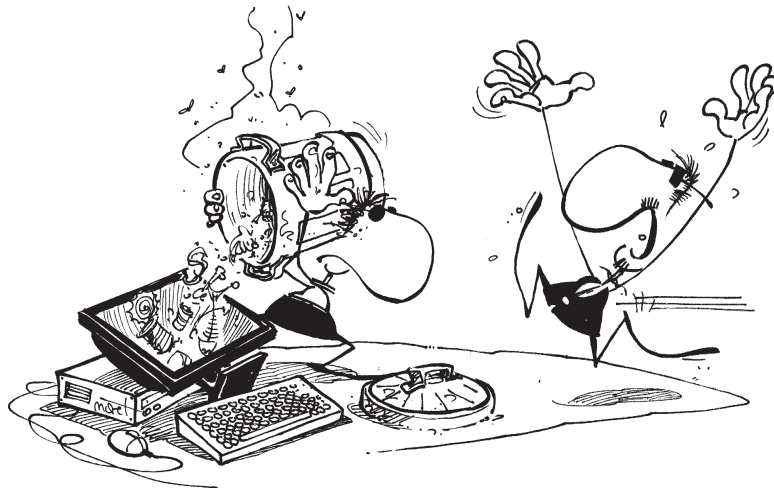
**Est-ce un problème si, pour réaliser une présentation web sur un thème donné, un élève copie des extraits de textes et 2 ou 3 images trouvés sur un site Internet ?**

En ce qui concerne les textes, il est important que les sources soient citées clairement. Pour les images, on peut soit utiliser des fichiers libres de droit, soit obtenir l'autorisation de l'auteur des images que l'on souhaite utiliser.

**Comment doit-on s'y prendre pour citer ses sources lorsqu'elles proviennent d'Internet ?**

Il est important d'indiquer l'auteur du document et son titre (si disponible), l'URL où les documents ont été trouvés et la date de consultation du site. Citer ses sources est une habitude que les élèves devraient acquérir dès le primaire pour les préparer à la suite de leur formation.

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**



- 
9. **Je ne peux pas publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires ou de la pornographie sur le web (réseaux sociaux, livres d'or, commentaires de blogs) ou encore par le biais du téléphone portable. La diffusion et le stockage de telles données sont également prohibés.**
- 

Degré Tous

Précision et recommandations

La personne qui envoie un courriel, rédige un texte ou publie des images sur Internet assume juridiquement la responsabilité de ses propos. On veillera en particulier à éviter de publier ou de transmettre, même sous forme de liens, du matériel à caractère érotique ou pornographique, des propos inconvenants, diffamatoires ou calomnieux, incitant à la violence ou à la haine raciale.

Il est à rappeler que non seulement des contenus pornographiques et racistes sont illégaux selon le code pénal, mais également des contenus portant atteinte à l'intégrité personnelle (insultes, propos diffamatoires, moqueries, etc.)... (Cf. Directives cantonales, art. 2.4 et 2.5).

Questions

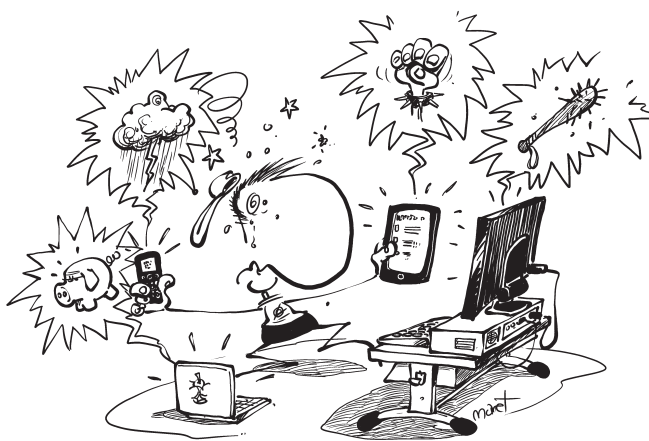
**Si un élève a un blog et que ses copains y ajoutent des commentaires insultants à l'égard d'une fille de la classe, est-ce un problème juridique ?**

Oui, car toute personne a droit au respect de sa vie privée et de sa réputation. L'auteur d'un blog est responsable de l'entier de son site, y compris des commentaires ajoutés par les visiteurs. La personne insultée pourrait donc légalement se retourner contre le propriétaire du blog et porter plainte. Attention donc à soit désactiver la fonction «commentaires» de son blog, soit à visiter très régulièrement son site pour y enlever les commentaires qui pourraient blesser.

**Un internaute a mis en ligne des contenus diffamatoires à l'encontre d'un prof. Comment en obtenir la suppression ?**

La personne qui découvre des contenus qui lui sont préjudiciables sur un site Internet, un blog ou les réseaux sociaux doit contacter l'auteur du contenu pour demander qu'il soit retiré. En cas de refus, il faudra malheureusement porter plainte pour obtenir gain de cause.

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**




---

**10. Si je suis harcelé-e par le biais des réseaux (injures, humiliations, menaces, exclusion...), j'en parle à un adulte de confiance. Le cyber-harcèlement est punissable par la loi.**

---

Degré Tous

Précision et recommandations

Les cas de pressions psychologiques ont augmenté depuis qu'il est possible de s'adresser aux autres de façon indirecte par le canal d'Internet et du téléphone portable. On parle de cyber-harcèlement ou de cyber-intimidation lorsque des injures, des menaces, du dénigrement sont adressés de façon répétée (24/24 h.) au moyen de canaux tels que la messagerie instantanée, le courriel, les réseaux sociaux... Le fait d'être exclu systématiquement d'un groupe ou d'un système de messagerie instantanée est aussi une forme de harcèlement. Être victime de cyber-intimidation est très effrayant et peut provoquer un sentiment de fort isolement; nombreuses sont les victimes qui n'osent pas alerter leur entourage de cette situation. Certains jeunes, harcelés, ont été poussés au suicide.

Questions

**Pourquoi est-il difficile de faire cesser une cyber-intimidation ?**

Souvent la source du harcèlement se manifeste de façon anonyme; un blog intimidant, un groupe dans Facebook peuvent être tenus par une personne qui use d'un pseudo; tout ou partie d'un élément présent sur Internet peut être repris et publié par quelqu'un d'autre sur une autre plateforme.

**Qu'existe-t-il comme possibilités d'agir ?**

Dans tous les cas, il est conseillé de confier son souci à un adulte de confiance. Le cyber-harcèlement ressort de la justice. La brigade des mineurs est à disposition des écoles et des parents pour entreprendre des démarches judiciaires. Sur le téléphone portable, il est possible de bloquer un contact de manière à ne plus recevoir ses messages; il en est de même dans la messagerie électronique en marquant le message comme indésirable. Un site web, un blog peut aussi être «bloqué», mais il est nécessaire de faire intervenir le fournisseur d'accès. Par contre, au niveau des réseaux sociaux, il est très difficile de faire supprimer des contenus publiés par d'autres.

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**



## 11. Je garde mes mots de passe pour moi, ils sont comme les clés de ma maison.

Degré Tous

Précision et recommandations

L'utilisation d'Internet et des ordinateurs est souvent réglée par des mots de passe : accès à sa messagerie, à la plateforme educanet 2, au serveur de l'école, etc. Les mots de passe protègent notamment certains domaines de l'infrastructure informatique de l'école contre des intrusions étrangères.

Les élèves doivent se rendre compte que ces mots de passe protègent non seulement leurs fichiers et leurs données personnelles, mais aussi les documents du groupe (classe, groupe de travail, administration, etc.). Si un mot de passe tombe entre de mauvaises mains, on peut s'attendre à des dégâts sur le serveur. En conclusion : ne jamais confier son mot de passe, même à un copain, et composer un mot de passe suffisamment complexe pour éviter qu'il puisse être deviné.

Questions

### Comment créer un mot de passe qui soit sûr ?

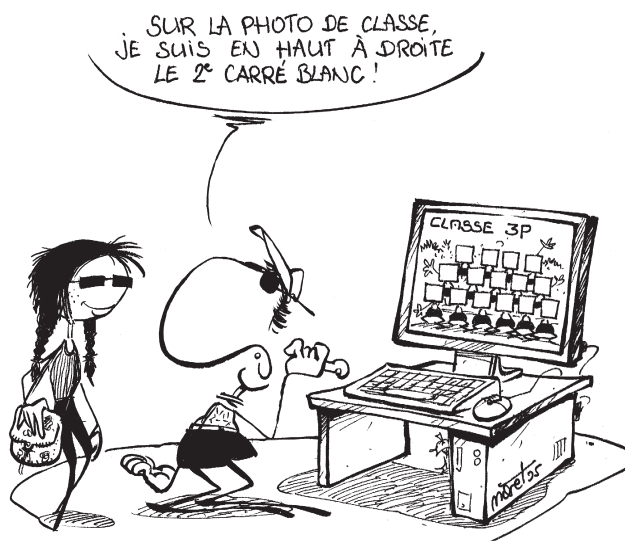
Il existe des stratégies simples à exposer aux élèves. On peut par exemple créer une phrase facilement mémorisable puis prendre les initiales de chaque mot pour créer son mot de passe. Il est aussi possible de couper en deux un mot connu et d'intercaler des chiffres et des majuscules.

### On parle beaucoup de phishing en lien avec la messagerie, de quoi s'agit-il ?

Le phishing est un type d'escroquerie par courriel. Le fraudeur se fait passer pour un tiers de confiance - banque, administration, etc. - afin de soutirer des renseignements personnels tels que numéro de carte de crédit, mot de passe, date de naissance, etc, des informations qui permettront ensuite au fraudeur de retirer de l'argent du compte de la victime. Souvent les messages et les sites utilisés ressemblent à s'y méprendre au portail de renom (reprise de l'habillage graphique du portail détourné).

5 % des personnes qui reçoivent des invitations non sollicitées de ce type y répondent et sont escroquées.

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**



- 12. La publication de photos ou de vidéos de personnes sur Internet ne peut se faire qu'avec leur accord; les noms d'élèves ne peuvent en aucun cas figurer avec leur photo sur un site scolaire.**

Degré Tous

Précision et recommandations

Chaque personne a droit à la protection de sa sphère privée et de son image. Pour diffuser l'image d'une personne (autre que des photos de groupe prises lors de manifestations publiques), il est nécessaire d'avoir son consentement, et pour les mineurs, le consentement des parents.

Pour protéger la sphère privée des élèves, aucune information permettant leur identification ne doit être publiée. Par exemple, il ne faut pas associer à une photo de classe des noms qui permettent l'identification des élèves. Les identifications indirectes, par exemple des fichiers nommés NomPrenom.jpg, sont aussi à éviter.

En début d'année scolaire, il est nécessaire d'informer les parents de l'intention de l'école de publier sur le web des photos, des vidéos ou des textes d'élèves et de demander un consentement global pour ce faire.

Questions

**Peut-on utiliser la photographie ou la vidéo d'une personne sur son site, son blog ou sur les réseaux sociaux ?**

Jamais sans son consentement. De plus, une personne qui a donné son accord peut en tout temps changer d'avis et demander le retrait d'une image ou d'une vidéo.

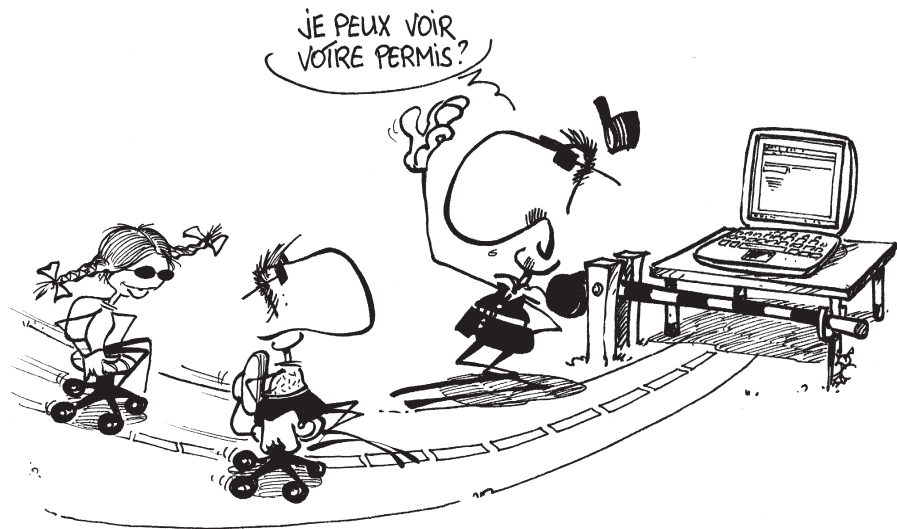
**Le site web de l'école publie des photos ou des vidéos des élèves. Ces derniers ou leurs parents peuvent-ils s'opposer à ces publications ?**

Oui. Il leur suffit de s'adresser au responsable du site pour que les photos ou les vidéos soient retirées.

**Pour quelle raison ne doit-on pas diffuser d'informations personnelles (nom de famille, adresse de courriel) des élèves sur un site web ?**

Il existe hélas des personnes malveillantes qui, grâce à ces informations, pourront faire parvenir aux élèves des courriels non sollicités (spam) ou chercher à les contacter.

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**



**13. Je n'ai pas le droit de publier du contenu sur le site de ma classe ou de mon école sans l'autorisation des enseignant-e-s. Je ne modifie pas les pages réalisées par mes camarades sans leur accord.**

Degré Tous

Précision et recommandations

Un site publié sur Internet engage la responsabilité de l'école. La direction de l'école doit veiller à ce que toutes les dispositions concernant la protection des données soient respectées (cf. Directives cantonales, art. 5.1).

En début d'année scolaire, il est recommandé d'informer les parents de l'intention de l'école de publier des informations sur les élèves (par exemple des travaux d'élèves) et de demander un consentement global (cf. Directives cantonales, art. 5.3). Voir le modèle de lettre de consentement que nous vous proposons en annexe.

Les liens depuis le site web de l'école vers d'autres sites sont à traiter avec prudence. Il faut clairement indiquer le cas échéant que ces sites ne sont pas sous la responsabilité de l'école (ou d'une autre école reconnue). Ces liens sont à contrôler régulièrement et à éliminer dès qu'il y a un doute sur la légalité du contenu (cf. Directives cantonales, art. 2.4).

Les sites d'écoles sont à annoncer au Centre fri-tic qui tient à jour un registre des sites scolaires (cf. Directives cantonales, art. 6.1.2).

Questions

**À quoi faut-il veiller lorsque le site de l'école propose une page de liens vers des sites externes ?**

Quand le site d'une école ou d'une classe inclut des liens vers des sites externes, il est important d'aviser clairement les visiteurs que ces sites ne dépendent pas de la responsabilité de la classe ou de l'école. Le site fri-tic propose une telle mention légale (voir lien sur <http://www.fri-tic.ch/charte>).

**Comment peut-on contrôler le contenu d'un site de classe construit avec le générateur de pages web d'educanet2 ?**

Dans la gestion des droits de la classe, il est possible de permettre aux élèves de construire des pages mais de n'attribuer les autorisations de publication qu'à l'enseignant-e. L'enseignant-e ou le modérateur d'un groupe sont responsables du contenu de leur section.

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**




---

**14. Ce que je dis ou fais dans la cour ne dure qu'un instant; ce que je dis ou fais sur Internet constitue au fil du temps mon «identité numérique» et risque de durer pour toujours.**

---

Degré Tous

Précision et recommandations

Au fur et à mesure de ses visites et de ses publications sur le web, chacun de nous laisse des traces et fabrique ainsi ce qu'on appelle son «identité numérique». Lorsqu'on publie des informations personnelles telles que des photos ou des vidéos sur le Web (Facebook, Flickr, blog), il faut être conscient-e que l'on perd le contrôle sur ces données. Sans un paramétrage particulier, ces informations seront visibles par tous et peuvent être reprises et stockées par d'autres utilisateurs à l'insu de la personne qui les a déposées. Par exemple, les conditions d'utilisation de Facebook stipulent que les images et vidéos déposées deviennent la propriété de Facebook et peuvent être utilisées ou cédées à des tiers sans que la personne qui les a déposées en soit avertie. À l'heure actuelle, lors d'un engagement professionnel, il y a de fortes chances que les personnes chargées du recrutement effectuent une recherche de la présence du/de la candidat/e potentiel/le sur Internet; certaines traces laissées risquent donc de porter préjudice.

Questions

**À quoi faut-il penser lorsqu'on publie des informations personnelles sur Internet ?**

Un premier réflexe consiste à imaginer que les informations placées en ligne pourraient être placées ou diffusées sur un espace public comme les panneaux d'affichage d'une gare ou les écrans géants d'une grande surface.

**Est-il possible d'effacer les traces laissées sur Internet ?**

S'il est très facile de publier des informations de toutes sortes sur le web, il est beaucoup plus difficile de s'assurer que ces dernières ne demeurent pas enregistrées quelque part et ne ressurgissent pas même après avoir été effacées par leur auteur. Des entreprises spécialisées facturent à prix fort le «nettoyage» d'une identité numérique.

**Plusieurs sites web permettant d'approfondir cette thématique sont à votre disposition à l'adresse <http://www.fri-tic.ch/charte/>**

### **Prévention hors du milieu scolaire**

Notre charte permet de traiter, avec vos élèves, des dangers d'Internet qui touchent directement l'école et le travail scolaire.

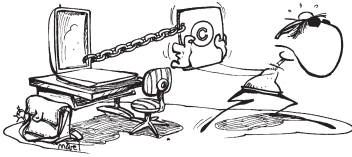
Elle n'aborde pas les thématiques de la cyberdépendance, des jeux et de l'influence grandissante de la publicité dans les médias pour enfants.

Par contre, nous abordons ces préoccupations lors des réunions de parents que nous animons très volontiers dans votre cercle scolaire.

Pour organiser une réunion sur le thème de la prévention, vous pouvez prendre contact avec le Centre fri-tic au 026/305 72 61 ou par courriel à [secretariat.fri-tic@edufr.ch](mailto:secretariat.fri-tic@edufr.ch).

## Exemple de charte pour le degré primaire

Dans notre classe, nous avons la possibilité d'utiliser Internet. Ensemble, nous avons parlé des avantages et des risques de ce moyen d'information formidable; nous avons décidé de mettre en place des règles pour son utilisation.



À l'école, l'accès à Internet est, en principe, réservé aux projets et travaux scolaires. Je demande l'autorisation à mon enseignant-e pour d'autres usages.

De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par le droit d'auteur; je ne peux pas en disposer librement.



Ce que je dis ou fais dans la cour ne dure qu'un instant; ce que je dis ou fais sur Internet constitue au fil du temps mon «identité numérique» et risque de durer pour toujours.



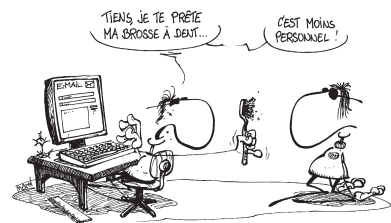
Si je suis harcelé-e par le biais des réseaux (injures, humiliations, menaces, exclusion...), j'en parle à un adulte de confiance. Le cyberharcèlement est punissable par la loi.



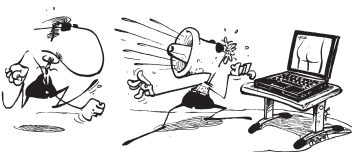
Lorsque je publie des informations sur Internet, je cite les sources des images et des textes que j'utilise ou bien je produis mes propres documents.



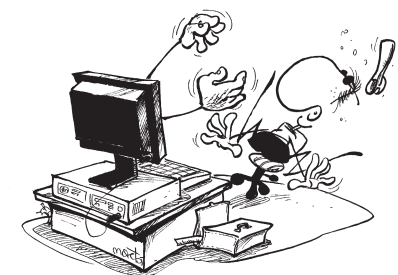
Je garde mes mots de passe pour moi, ils sont comme les clés de ma maison.



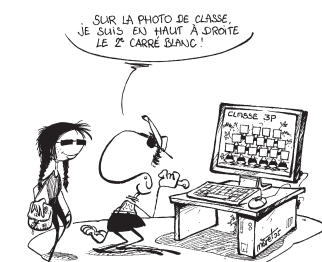
Je ne révèle pas mes informations personnelles ni celles de mes amis (nom, numéro de téléphone, adresse de courriel, photo, vidéo) à des personnes que je rencontre dans l'environnement Internet.



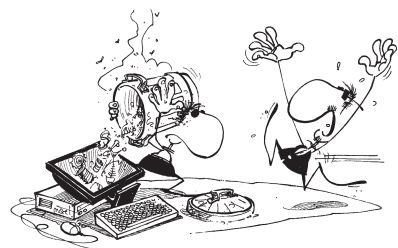
Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle à un adulte de confiance.



La publication de photos ou de vidéos de personnes sur Internet ne peut se faire qu'avec leur accord; les noms d'élèves ne peuvent en aucun cas figurer avec leur photo sur un site scolaire.



Je ne peux pas publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires ou de la pornographie sur le web (réseaux sociaux, livres d'or, commentaires de blogs) ou encore par le biais du téléphone portable. La diffusion et le stockage de telles données sont également prohibés.



Chers parents,

Vous savez sans doute que presque toutes les écoles de notre canton sont désormais reliées à Internet et que les élèves/étudiant-e-s réalisent des travaux collaboratifs, de publication et de recherche grâce à ce moyen de communication. Nous sommes convaincus que la capacité d'utiliser les médias, les images et les technologies de l'information et de la communication (MITIC) de manière pertinente deviendra à l'avenir une compétence clé, à condition bien sûr de réfléchir aux risques qui vont de pair avec l'utilisation de ces outils.

Afin de développer les compétences médias des élèves/étudiant-e-s, nous les avons associé-e-s à la mise en place des règles et devoirs régissant l'utilisation d'Internet dans notre école. La charte que vous trouverez au recto de cette lettre est l'aboutissement de ce travail de réflexion et de prévention. Nous vous invitons à vous joindre à cette démarche de sensibilisation en signant avec votre enfant ce document et espérons que cette charte facilitera aussi une discussion sur l'utilisation d'Internet à domicile.

Notre école possède également un site web. Ce site, accessible sous <http://www.ecoleX.ch>, contient de nombreuses informations utiles à la bonne marche de notre école (mémento, fiches d'inscription, calendrier scolaire, etc.), mais aussi des pages qui reflètent la vie de l'établissement/ de la classe. Pour que ce site puisse illustrer les activités et projets en cours, nous aimerions publier des photos et des travaux d'élèves/étudiant-e-s, et de ce fait, sollicitons votre accord pour l'utilisation de photos où votre enfant serait reconnaissable ou de travaux réalisés par votre enfant.

Il va de soi que l'école s'engage :

- à trier les photos soumises à la publication, dans le respect des élèves/étudiant-e-s et de leurs enseignant-e-s;
- à demander un accord oral préalable à l'élève/étudiant-e avant de transmettre une production particulière (textes, photos de dessin, peintures) pour publication sur le site;
- à ne diffuser aucune donnée personnelle (nom, prénom, adresse ou tout autre renseignement) de l'élève sur le site Internet;
- à apposer la remarque suivante sur tout matériel publié : «Tout droit réservé © École X» afin de protéger le droit d'auteur des élèves/étudiant-e-s.

Vous pouvez en tout temps exiger le retrait d'une image ou d'une production particulière si leur publication vous dérange ou dérange votre enfant. Vous pouvez également retirer votre autorisation générale en contactant le secrétariat de l'école ou l'enseignant-e.

---

#### Pour l'école :

La direction /l'enseignant-e (signature):

Lieu et date :

#### Pour l'élève :

Je connais la charte de notre école /classe, et je m'engage à la respecter.

Élève (signature):

Lieu et date :

#### Pour les parents :

Nous avons pris connaissance de la Charte Internet de l'école et soutenons les règles de bon fonctionnement qu'elle contient.

Nous autorisons l'école à publier des photographies sur lesquelles notre enfant apparaîtrait.

Nous autorisons l'école à publier des œuvres (textes, sons, images) créées par notre enfant.

Pour les parents (signature) :

Lieu et date :

Remarques éventuelles :

Vous recevez la charte de notre école/de notre classe et la lettre d'accord en deux exemplaires.

Merci **de signer un de ces exemplaires et de le remettre** au maître de classe de votre enfant /au secrétariat jusqu'au .....



## **Matériel complémentaire à disposition sur le site du Friportail**

Tout le matériel pour la réalisation de votre charte peut être téléchargé, au moyen de votre identifiant educanet2, sur le site du Friportail sous <http://www.friportail.ch/charte>.

Sur cette page, vous trouverez :

- ce document au format pdf;
- les phrases-types (aux formats Word et OpenOffice);
- un exemple de charte pour le primaire (aux formats Word et OpenOffice);
- un exemple de lettre d'accord (aux formats Word et OpenOffice);
- les illustrations de Maret dans une résolution optimisée pour l'impression;
- le logo du Centre fri-tic.

Les informations complémentaires suivantes sont disponibles sous **<http://www.fri-tic.ch/securite>** :

- les directives de la DICS du 1er janvier 2006 relatives à la publication de données personnelles par Internet;
- des conseils de sécurité pour les parents;
- des informations sur le filtrage de contenu;
- le bulletin fri-tic du mois de janvier 2006 consacré à la sécurité sur Internet.

Cette boîte à outils ch@rte a été publiée pour la première fois en mai 2006 par le Centre fri-tic, Haute école pédagogique, Fribourg.

Septembre 2011, 6e édition corrigée